

04 DEC. 2025

Décision :

Traité par :

P-560

DESORDRE DANS LA RUE CHAPONNIERE, LA RUE DE FRIBOURG. LA RUE DE NEUCHÂTEL ET LE SQUARE PRADIER

Pascal ALTENBACH

Pétition déposée en mains propres

Service du Conseil Municipal

44, Rue de la Coulouvrenière

1204 Genève

Genève, le 2 décembre 2025

Objet : Pétition déposée par les habitants et commerçants des rues susmentionnées ainsi que leurs clients, amis et sympathisants.

Contre les incivilités dans les nouvelles rues piétonnes et demande d'indemnité pour la perte de clientèle suite aux travaux.

Les rues sont : la rue chaponnière, la rue de Fribourg, la rue de Neuchâtel et le Square Pradier.

Madame, Monsieur,

Les résidents, les commerçants restaurateurs, les entreprises commerciales individuelles demande de faire cesser les incivilités de toutes sortes dans les rues piétonnières susmentionnées ainsi que le square Pradier et d'indemniser les pertes financières des commerçants qui y ont leur activité.

Chaque matin les pétitionnaires constatent jour après jour de incivilités faites pendant la nuit et retrouvent régulièrement au matin des chaises des terrasses des café-restaurants renversées, des détritrus suite aux réunions improvisées nocturnes de clochards, sans domicile fixe, mégots de cigarette, excréments humains au bas des murs, boîte de conserves, papiers gras etc.

Les commerçants doivent tous les matins procéder au nettoyage à grande eau des trottoirs, balayage, mise dans les sacs plastiques de tous les déchets. La voirie, même encore à 9 heures du matin n'a rien nettoyé comme si elle se désintéressait de ces dégradations quotidiennes.

Les consommateurs sont la plupart dégoûtés et évitent ces rues.

Les habitants chaque nuit sont obligés de fermer leurs fenêtres et doivent supporter les cris, rires bruyants, les courses poursuites d'ivrognes renversant les tables et les terrasses.

De plus, tous les commerçants constatent une énorme baisse de leurs chiffres d'affaires respectifs déjà pendant tout le temps des travaux dans les rues, même aussi actuellement une perte de clientèle, de consommateurs qui ont changé leurs habitudes.

De plus ces entrepreneurs ayant leur fonds de commerce dans ces rues demandent au Conseil administratif de la Ville de Genève et aux instances concernées d'étudier ces problèmes financiers et de prévoir des dédommagements en conséquence. Ils sont prêts à fournir les résultats chiffrés de leurs comptabilités pendant la période des travaux municipaux et pour les six mois qui suivent.

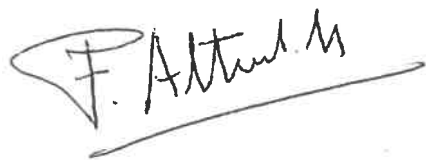
EN CONCLUSION : les signataires demandent au Conseil administratif de la Ville de Genève de faire cesser immédiatement :

Ces pollutions sonores et dérangements de l'ordre des rues susmentionnées ainsi que les déjections de clochards.

De faire nettoyer les trottoirs dès quatre heures du matin, moment où la voirie municipale reprend son travail,

D'étudier un dédommagement financier des entrepreneurs établis dans les rues précitées.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre profond respect.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'F. Altenbach', with a long horizontal flourish extending to the right.

Pascal ALTENBACH

Au nom de tous les signataires de la présente pétition qui vous est jointe à la présente lettre.

04 DEC. 2025

Décision :

Traité par :

PETITION

CONTRE LES INCIVILITES DANS LES NOUVELLES RUES PIETONNES ET DEMANDE D'INDEMNITE POUR LA PERTE DE CLIENTELE SUITE AUX TRAVAUX

**LES RUES SONT : LA RUE CHAPONNIERE, LA RUE DE FRIBOURG, LA RUE DE
NEUCHATEL ET LE SQUARE PRADIER.**

Cette pétition permet aux résidents, aux commerçants restaurateurs, aux entreprises commerciales individuelles de demander de faire cesser les incivilités de toutes sortes dans les rues piétonnières susmentionnées et d'indemniser les pertes financières des commerçants qui y ont leur activité.

Les commerçants dans ces rues où des travaux de piétonisation ont été organisés, constatent jour après jour des incivilités faites pendant la nuit et retrouvent régulièrement au matin des chaises des terrasses des café-restaurants renversées, des détritiques suite aux réunions improvisées nocturnes de clochards, sans domiciles fixes, mégots de cigarettes, excréments humains au bas des murs, boîtes de conserves, papiers gras etc.

Les réouvertures matinales sont donc très compliquées avec nettoyage à fond obligatoire, réitéré chaque matin.

Les consommateurs la plupart dégoûtés par l'aspect du domaine public, s'éloignent tôt le matin de ces terrasses de café-restaurants qui ont un aspect repoussant indigne de la tradition de propreté dans nos villes suisses et genevoises.

Les commerçants doivent tous les matins procéder au nettoyage à grande eau des trottoirs, balayage, mise dans les sacs plastiques de tous les déchets. La voirie, même encore à 9 heures du matin n'a rien nettoyé comme si elle se désintéressait de ces dégradations quotidiennes.

La municipalité, malgré l'appel d'un élu, pendant une séance du Conseil municipal, et l'alerte faite à la Conseillère administrative responsable de l'entretien et de la salubrité publique par la voirie, n'a à ce jour strictement rien fait pour arrêter tous ces désagréments.

Les habitants, chaque nuit, obligés de fermer leurs fenêtres, doivent supporter les cris, les rires bruyants, les courses poursuivies d'ivrognes renversant les tables des terrasses.

De plus, tous les commerçants restaurateurs ou entreprises commerciales individuelles constatent une énorme baisse de leurs chiffres d'affaires respectifs, déjà pendant tout le temps des travaux dans les rues, même aussi actuellement une perte de clientèle, de consommateurs qui ont changé leurs habitudes de fréquentation des commerces précités. En effet, beaucoup de clients ont été perdus pour beaucoup de commerces, voire pour tous, et ne reviennent pas nécessairement et ont trouvé une entité commerciale de substitution. Lorsqu'un utilisateur consommateur a trouvé un autre fournisseur, il ne se soucie pas de revenir à ses anciennes habitudes.

Ces entrepreneurs ayant leur fonds de commerces dans ces rues demandent au Conseil administratif de la Ville de Genève et aux instances concernées d'étudier ces problèmes financiers et de prévoir des dédommagements en conséquence. Ils sont prêts à fournir les résultats chiffrés de leurs comptabilités pendant la période des travaux municipaux et pour les six mois qui suivent.

EN CONCLUSION, NOUS DEMANDONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE GENEVE, DE FAIRE CESSER IMMEDIATEMENT :

CES POLLUTIONS SONORES ET DERANGEMENTS DE L'ORDRE DES RUES AINSI QUE LES DEJECTIONS DE CLOCHARDS.

DE FAIRE NETTOYER LES TROTTOIRS DÈS QUATRE HEURES DU MATIN, MOMENT OU LA VOIERIE MUNICIPALE REPREND SON TRAVAIL.

D'ETUDIER UN DEDOMMAGEMENT FINANCIERS DES ENTREPRENEURS ETABLIS DANS LES RUES PRECITEES.

NOM	NOM	ADRESSE	SIGNATURE